

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Nitrolizer Duo
 Utilisation du produit : Produits agrochimiques
 Fabricant/Fournisseur : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE
 945, rue Marion
 Winnipeg, Manitoba
 R2J 0K7
www.ipco.ca
 Entrée en vigueur : 19/11/2020

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

HCS 2012 (29 CFR 1910.1200) :
 Toxicité oculaire grave : Catégorie 1
 Toxicité reproductive (fœtus) : Catégorie 2
 Irritation cutanée : Catégorie 2
 Sensibilisant cutané : Catégorie 1
 Toxicité par aspiration : Catégorie 1
 Liquide combustible : Catégorie 4

Pictogrammes :



Mot de signalisation : Danger
 Mentions de danger : Provoque des lésions oculaires graves. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Conseil de précaution : Se procurer des instructions spécifiques avant utilisation. Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont été lues et comprises. Garder éloigné de la chaleur, de surface chaude, étincelles, flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas respirer les émanations/vapeurs/pulvérisateur. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation de ce produit. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup de savon et d'eau.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. En cas d'exposition ou d'inquiétude: consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans une usine approuvée d'élimination des.

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CAS	% (W/W)
TRIAMIDE PHOSPHOROTHIOÏQUE, N-BUTYLE	94317-64-3	10-30
DICYANDIAMIDE	461-58-5	10-30

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 19/11/2020

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué car ceci constitue un secret commercial.

4 : PREMIERS SOINS

Si inhalé :	Si inhalé, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la victime a cessé de respirer : Effectuer la RCR (réanimation cardio-pulmonaire). Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau :	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion :	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si la victime est consciente : Rincer la bouche avec de l'eau. Garder au repos. Ne donnez rien à boire. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Des vomissements spontanés peuvent survenir. Il existe des risques que le produit entre dans les poumons lors de vomissements après ingestion. Étendre la victime sur le côté. Obtenir un avis médical
Risque:	Le contact avec la peau peut aggraver des maladies de peau existantes L'inhalation du produit peut aggraver des problèmes respiratoires chroniques comme l'asthme, l'emphysème ou la bronchite.
Note au médecin :	Tous les traitements doivent être basés sur des signes de détresse du patient. Il faudrait envisager la possibilité que la surexposition à des matières autres que ce produit puisse avoir eu lieu. Traiter les symptômes. Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'ignition :	>64 degrés C. Classe d'inflammabilité : s'enflamme. Méthode utilisée : Coupe fermée SETA.
Moyens d'extinction adaptés :	Moyens d'extinction - petits feux. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO ₂). Moyens d'extinction – grands feux. Mousse. Aspersions d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à haut volume. (Formation possible de mousse).
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :	En cas de feu : S'enflamme Contenant peut éclater avec la chaleur Gaz très toxiques libérés Décomposition dangereuse du produit peut avoir lieu en cas de feu. Lors de la combustion ou de décomposition thermique (pyrolyse), sont libérés : Oxydes d'azote (NO _x) Oxydes de soufre Oxydes de Carbone Ammoniaque Sulfure d'hydrogène Méthanethiol, cyanures, disulfure de diméthyle
Équipement spécial de protection pour les pompiers :	Les pompiers devraient porter un appareil de respiration autonome NIOSH/MSHA approuvé et une tenue complète de protection.

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles :	Utiliser un équipement de protection individuel. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section 8 "Contrôle à l'exposition/protection personnelle."
-----------------------------	---

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :19/11/2020

Mesures de précautions environnementales :	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout déversement accidentel de produit dans les égouts et les cours d'eau en raison de l'endommagement de récipients ou de systèmes de transfert.
Méthodes de confinement :	Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger. Former un barrage avec du sable ou de la terre inerte (N'utiliser pas de matériaux combustibles). Enlever avec un matériau absorbant inerte. Pelleter ou balayer. Conserver dans des récipients pour l'élimination adaptés et fermés. Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine à des fins de réutilisation. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Rincer à grande eau. Récupérer l'eau de nettoyage pour l'élimination subséquente. Décontaminer outils, équipement et équipement de protection individuel dans un endroit séparé. Éliminer conformément aux réglementations locales.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention :	N'utiliser que des outils anti-étincelles. S'assurer que tout l'équipement est mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert. Le produit doit être manipulé par des employés formés spécifiquement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeur ou d'émanations. Ne pas ingérer. L'hygiène personnelle est une mesure importante de pratique de travail de contrôle à l'exposition et les mesures générales suivantes devraient être prises lors de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit : 1) Ne pas conserver, utiliser et/ou consommer d'aliments, boissons, produits de tabac ou cosmétiques dans les endroits où ce produit est stocké. 2) Se laver les mains et le visage avec soin avant de manger, boire, fumer, appliquer des cosmétiques ou utiliser les toilettes. 3) Laver la peau exposée rapidement pour enlever les éclaboussures accidentelles ou contact avec le produit.
Entreposage :	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des flammes nues, surfaces chaudes et sources d'inflammation. Conserver à l'écart des matières incompatibles indiquées par le fabricant. Ne pas mélanger avec des matériaux incompatibles (voir la liste, section 10). Température de stockage : <113 F (<45 C)

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec des paramètres du lieu de travail	Composants	Type de valeur	Valeur	Base
	Diméthylsulfoxyde	MPT	250 ppm	WEEL
Mesures d'ingénierie :	Quand des mesures d'ingénierie sont indiquées pour des conditions d'utilisation ou qu'un potentiel d'exposition excessive existe, les techniques de contrôle à l'exposition traditionnelle peuvent être utilisées pour réduire efficacement l'exposition : Système efficace de ventilation			
Protection respiratoire :	Lorsque les respirateurs sont nécessaires, sélectionner l'équipement approuvé NIOSH/MSHA en se basant sur les concentrations réelles ou potentielles aéroportées et en conformité avec les normes réglementaires appropriées et/ou avec les recommandations industrielles.			
Protection des mains :	Protection préventive recommandée de la peau : Gants. Observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de d'endommagement qui sont fournis par le fournisseur de gants. Prendre également en compte les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé tel que le danger de coupures, d'abrasion et le temps de contact.			
Protection des yeux :	Les exigences de protection oculaire et faciale varient en fonction des conditions d'environnement de travail et des pratiques de manipulation du produit. L'équipement approprié approuvé ANSI Z87 devrait être sélectionné pour l'usage particulier destiné à ce produit. Le contact avec les yeux doit être évité en utilisant : Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou écran facial.			
Protection de la peau et :	Protection de la peau préventive recommandée. Chaussures protégeant des produits chimiques Vêtements imperméables. Choisir une protection corporelle contre les produits			

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :19/11/2020

chimiques selon les quantités et concentrations de substances dangereuses sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : L'hygiène personnelle est une mesure importante de pratique de travail de contrôle à l'exposition et les mesures générales suivantes devraient être prises lors de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit : 1) Ne pas conserver, utiliser et/ou consommer d'aliments, boissons, produits de tabac ou cosmétiques dans les endroits où ce produit est entreposé. 2) Se laver les mains et le visage avec soin avant de manger, boire, fumer, appliquer des cosmétiques ou utiliser les toilettes. 3) Laver la peau exposée rapidement pour enlever les éclaboussures accidentelles ou le contact avec le produit. S'assurer que les installations de douches oculaires et de douche soient à proximité du poste de travail.

Mesures de protection : S'assurer que les équipements d'urgence soient immédiatement accessibles, avec instructions d'utilisation. L'équipement de protection doit être choisis en conformité avec les normes locales et en coopération avec le fournisseur d'équipement de protection. La sélection de l'équipement de protection individuelle approprié devrait être faite sur la base de l'évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection par rapport aux tâches à accomplir, conditions présentes, durée d'utilisation et risques potentiels, et/ou risques qui peuvent se produire pendant l'utilisation.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	État physique : liquide. Couleur : Vert
Odeur :	en forme de pin
Seuil olfactif :	Pas de donnée disponible
pH :	Pas de donnée disponible
Point de Fusion /fourchette :	Pas de donnée disponible
Point d'ignition :	>64 degrés C. Coupe fermée SETA. Classe d'inflammabilité : s'enflamme
Taux d'évaporation (acétate de butyle=1	Pas de donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	
Inflammabilité (solide, gaz) :	Pas de donnée disponible
Inflammabilité (liquides) :	Pas de donnée disponible
Inflammabilité/limite explosive :	Pas de donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Pas de donnée disponible
Pression de vapeur :	Pas de donnée disponible
Densité de vapeur :	Pas de donnée disponible
Densité :	1,05 - 1,20 g/cm ³ (20 o C (68 o F))
Solubilité :	Hydro solubilité : Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de donnée disponible
Décomposition thermique :	Pas de donnée disponible
Viscosité :	Pas de donnée disponible
Propriétés Explosives :	Pas de donnée disponible
Propriétés oxydantes :	Pas de donnée disponible
Autre :	Ce produit n'entretient pas la combustion.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :19/11/2020

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Pas de donnée disponible
Stabilité chimique :	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Possibilité de réactions dangereuses:	La polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter :	Conserver à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.
Matériaux incompatibles :	Bases fortes Agents oxydants forts Agents réducteurs forts Acide perchlorique Acide minéral Acides organiques Métaux en présence d'humidité Zinc Acier doux Acier au carbone Composés halogénés
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone Oxydes de soufre Oxydes de phosphore Oxydes d'azote (NOx) Ammoniaque Formaldéhyde Disulfure de diméthyle Phosphine

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	Pas de donnée disponible
Mutagénicité :	Pas de donnée disponible
Toxicité pour la reproduction et le développement :	STOT-Exposition unique - Pas de donnée disponible. STOT-Exposition répétée- Pas de donnée disponible.
Toxicité par aspiration :	Pas de donnée disponible

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité :	Pas de donnée disponible
Persistance et dégradabilité :	Pas de donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation :	Pas de donnée disponible
Mobilité dans la terre :	Pas de donnée disponible
Résultats des évaluations PBT et vPvB :	Pas de donnée disponible
Autres effets indésirables :	Pas de donnée disponible

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :19/11/2020

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Instructions pour l'élimination : Les ajouts de produits chimiques, de traitement ou toute autre altération du produit pourraient rendre incomplète, inexacte ou inappropriée l'information sur la gestion des déchets présentée dans cette fiche signalétique. Veuillez noter que les exigences fédérales et locales pour l'élimination des déchets peuvent être plus restrictives ou autrement différentes des lois et règlements fédéraux. Consulter les réglementations fédérales et locales concernant l'élimination adéquate de ce produit. Code de déchets : EPA : Déchets dangereux – NON. Rincer avec un solvant approprié. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Général: DOT (Département de Transport) : Non réglementé.
 TMD : (Transport de matières dangereuses) : Non réglementé.
 IMDG (Matières maritimes internationales dangereuses) : Non réglementé.
 IATA (Association internationale de transport aérien) : Non réglementé
 Remarque : Les dispositions réglementaires ci-dessus sont celles valables à la date de publication de cette fiche.

15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA États-Unis : OUI (Liste positive). Dans l'inventaire TSCA.

Liste intérieure des substances (LIS): OUI (Liste positive). Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) : OUI (listes positives). À l'inventaire ou en conformité avec l'inventaire

Japon. CSCL – Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles : N (listes négatives). Pas en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire coréen des substances chimiques existantes (KECI) : N (listes négatives). Pas en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en chine (IECSC) : N (listes négatives). Pas en conformité avec l'inventaire

SARA 304 Quantité à déclarer : Ce produit ne contient aucun composant de la section 304 RQ EHS.

SARA 302 Quantité à déclarer : Ce produit ne contient aucun composant de la section SARA 302 RQ.

Règlements fédéraux/d'État Californie Prop 65 : AVERTISSEMENT ! Ce produit contient un produit chimique connu dans l'État de Californie comme causant le cancer. N-méthyle pyrrolidone.

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Classement NFPA : Santé :3 sérieux
 Inflammabilité : 1 légère
 Instabilité : ou réactivité 0 minime

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :19/11/2020

Classement HMIS:	Santé : 3 sérieux Inflammabilité : 1 légère Réactivité : 0 minime
Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :	MPT moyenne pondérée dans le temps de 8 h ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists OSHA Occupational Safety and Health Administration SIMDUT Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail NTP Programme national de toxicologie CIRC Centre International de Recherche sur le Cancer NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health NFPA National Fire Protection Association HMIS Système d'identification des matières dangereuses (peinture et revêtement)
Date préparée :	19/11/2020
Avis :	Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.